

CONVENTION DE PARTENARIAT SAISON 2024-2025

ENTRE : **STEM Hautacam**
Station du Hautacam
65 400 BEAUCENS

Tél : 06.75.42.97.27
promo@hautacam.com

Représentée par sa commerciale, Marie-Florentine HULIN, ci-après dénommé "STEM Hautacam"

ET : **Les Montagnards Argelésiens**

Tel : 05.62.32.51.73
Mail : montagnards.argelesiens@orange.fr

Représentée par Mr Gérard Moliner, ci-après dénommé le "Partenaire"

Article 1 - Objet :

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre STEM Hautacam et le Partenaire.

Article 2 – Conditions :

Le Prestataire s'engage à promouvoir la Station du Hautacam et ses activités auprès de ses adhérents. STEM Hautacam accorde aux adhérents se présentant aux billetteries de la station :

Une remise de 10% sur les forfaits* de ski journée

22.50€ au lieu de 25€ pour les adultes
18.90€ au lieu de 21€ pour les enfants, étudiants et séniors **
Valable hors promotion, packs spéciaux et les tarifs dégradés

Une remise de 10% sur le Pass Multi-Activités

Activités 4 saisons : Mountain Luge, Zippy bike, Tubby jump, tubing,
Dévalkart, selon les saisons : www.hautacam.com

Pass 40€ (à dépenser sur les activités)
Tarif public 37€ / **Tarif partenaire 33,30€**
Pass 66€ (à dépenser sur les activités)
Tarif public 60€ / **Tarif partenaire 54€**
Pass 120€ (à dépenser sur les activités)
Tarifs public à 96€ / **Tarif partenaire 86,40€**

Valable hors promotion, packs spéciaux et les tarifs dégradés

Cette offre est valable uniquement aux caisses de la station sur présentation de la carte d'adhérent nominative. Cet accord tarifaire n'est pas cumulable avec une autre réduction.

Le partenaire devra au préalable envoyer, à son partenaire STEM Hautacam, un spécimen de la carte de ses adhérents en cours de validité.

*Les forfaits proposés au partenaire ne comprennent pas les assurances ski. Celles-ci sont facultatives, nominatives datées et ont un coût de 2.50 € supplémentaire par jour et par personne à acheter en billetterie.

**Enfants = entre 5 et 17 ans inclus - Etudiants doivent présenter une carte étudiant en cours de validité et avoir moins de 25 ans - Séniors = de 65 à 74 ans inclus. Des justificatifs d'âge sont demandés.

Lors de contrôles de forfaits, STEM Hautacam se réserve le droit d'interdire l'utilisation de ses remontées mécaniques à quiconque ne serait pas en possession d'un titre de transport valide et adapté à sa tranche d'âge.

Article 3 – Durée :

La présente convention prend effet dès signature des parties et prendra fin au 31 août 2025. Les forfaits de ski ne seront plus proposés à la vente dès la fermeture de la station à savoir le 9 mars 2025. Les réductions pourront être appliquées jusqu'au 31 août 2025.

En aucun cas elle ne peut être reconduite par tacite reconduction.

Article 4 – Résiliation :

Dans le cas du non-respect, par le ou les partenaire(s) de manière générale, au manquement à l'un des engagements pris, STEM Hautacam se réserve le droit de mettre fin à la convention immédiatement et sans autre avis.

Nous vous remercions de bien vouloir retourner le présent document revêtu de la mention « bon pour accord », du cachet de votre organisme, de la date et signature.

Pour STEM Hautacam
Marie-Florentine HULIN,
Commerciale

SIGNATURE

Le Partenaire
Madame / Monsieur
G. MOLINER
Président Montagnards Argelesiens

SIGNATURE

